

Bureau du 14 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à vingt heures trente, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le 06 juin 2017 se sont réunis dans la salle du Layon - Faye d'Anjou à Bellevigne-en-Layon, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de délégués votants :	11

- **ETAIENT PRÉSENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM Dominique PERDRIEAU - Thierry PERDRIAU - Emmanuel GODIN - Jean-Noël GIRARD - Jean-François CESBRON - François PELLETIER - Jean-Jacques DERVIEUX - Jean-Pierre COCHARD - Jean-François VAILLANT - Jean-Pierre BODY - Pierre BROSELLIER.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Michel GAZEAU, Vice-Président d'honneur - Mme Nathalie MOISSET, Perceptrice.
M. Laurent MOUNEREAU, Directeur - Mme Pascale GERVAIS, Chargée de communication/environnement.

- **ABSENTS/EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM Serge LEFEVRE - Denis ASSERAY - Mmes Marie-Claire BOUTIN - Christine TURC.

AUTRES :

Mmes Laëtitia BEILLARD et Marlène DELAFUYE, secrétaires - MM Ludovic PÉAUD, Technicien de rivière - Bruno VITRAI, Technicien GEMAPI/gestion quantitative.

Délibération 2017 - 36 - **Plantations de haies bocagères 2017-2018**

M. le Président informe que le Syndicat Layon Aubance Louets a engagé un programme de plantations de haies à rôle hydraulique sur les bassins versants du Layon, de l'Aubance, du Louet et du Petit-Louet.

Ces plantations sont préconisées suite à un diagnostic paysager grâce à des conventions de prestations établies avec l'association EDEN (Bassins versants de l'Aubance, du Louet et du Petit-Louet), Mission Bocage (Pays des Mauges situé sur le bassin versant du Layon) et la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire (reste du bassin versant du Layon).

Ces plantations doivent permettre de lutter efficacement contre les transferts de pollution vers les eaux superficielles et les phénomènes d'érosion. Elles sont effectuées dans le cadre d'une convention de plantation établie entre le Syndicat Layon Aubance Louets et les planteurs volontaires (agriculteur / viticulteur / collectivité / ...).

Le prévisionnel de plantation pour la campagne 2017-2018 est évalué à 16 km de haies (15,6 km en 2016-2017) soit un montant estimé à 57 600,00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel		
Organismes	Taux	Montant en euros HT
Conseil Départemental de Maine & Loire	50 %	28 800,00 €
Conseil Régional des Pays-de-la-Loire	30 %	17 280,00 €
Planteurs	20 %	11 520,00 €
TOTAL	100 %	57 600,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DÉCIDENT**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le plan de financement de cette opération dans la limite de 57 600,00 € HT,
-
- **de donner tout pouvoir** au Président de mener à bien cette opération et de demander les subventions auprès :
 - ↳ du Conseil Départemental de Maine-et-Loire pour un montant de 28 800 € (50%),
 - ↳ du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire pour un montant de 17 280 € (30%),
 - ↳ et de demander une participation financière auprès des planteurs pour un montant de 11 520 € (20%),
- **d'autoriser** le Président à passer et signer les conventions et tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017 - 37 - Protocole transactionnel pour mettre fin au litige avec M. JAMET

M. le Président informe qu'une procédure de conciliation a été engagée avec M. Jamet afin de mettre fin au litige déposé par requête initiale en 2009 et actuellement engagé devant le Tribunal administratif de Nantes sous la requête n°1504081-1.

Après rencontre sur site et sur les conseils de notre avocat, un projet de protocole transactionnel a été établi (Cf. annexe).

Il définit les engagements pris par chacun pour mettre fin au litige. Dans cette perspective, les parties ont prévu des concessions réciproques, afin de prévenir toute difficulté.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DÉCIDENT**, à l'unanimité :

- **d'approuver** le projet de Protocole transactionnel pour mettre fin au litige avec M. JAMET,
- **de donner tout pouvoir** au Président de mener à bien cette opération,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer les conventions et tous documents se rapportant à cette opération.

Compte-rendu réunion Bassin Versant du Javoineau

M. COCHARD présente aux membres du bureau le compte-rendu de la réunion organisée le 07 juin 2017 à Valanjou avec les 17 propriétaires de plans d'eau (d'irrigation et de loisirs) sur cours d'eau sur le bassin versant du Javoineau. 30 plans d'eau sur cours d'eau (11 à usage d'irrigation et 19 à usage de loisirs) sont concernés.

Une proposition d'accompagnement par le Syndicat a été présentée avec la réalisation d'études de chaque site en une étude globale. Les propriétaires de plans d'eau ont prévu de se réunir avant de se positionner sur cet accompagnement. Une rencontre est prévue le 16 juin 2017 avec la DDT 49 afin de définir le calendrier de travail et valider une méthode d'accompagnement des propriétaires riverains.

Etat d'avancement de l'étude de prévention des inondations du Val du Petit Louet

M. PELLETIER présente l'état d'avancement de l'étude de prévention des inondations engagée sur le système d'endiguement du Petit-Louet. Au cours de la réunion du 30 mai 2017, les bureaux d'étude ISL Ingénierie et Calligée ont exposé les résultats de la visite technique approfondie. Cette 1^{ère} phase a permis de montrer des différences de hauteurs de digue entre la partie en terre et celle en béton. Par la suite, des investigations complémentaires vont être effectuées afin de mieux connaître le fonctionnement hydrogéologique du val et les phénomènes d'infiltration sous la digue et de connexion avec la nappe alluviale de la Loire.

Charte collectivités : bilan provisoire des communes signataires

M. GIRARD présente l'état d'avancement des engagements à la charte collectivité. Le bilan fait apparaître au 14 juin 2017, la signature et l'identification d'un responsable du suivi de la charte pour 7 communes et la signature de 2 communes courant juin/juillet. M. GIRARD précise que la charte a pour ambition de créer une mutualisation des expériences par la création d'un réseau d'échange, l'organisation de formations et journées techniques. Il souligne l'importance d'échanger aussi bien sur les réussites que sur les échecs afin d'être efficace et ne pas reproduire les erreurs passées. Aussi, la signature de la charte par les communes et intercommunalités déjà engagées dans la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires est nécessaire et est un gage de réussite.

Forum des Elus

Mme GERVAIS présente le programme du forum des élus prévu vendredi 23 juin 2017. Plus de 60 élus du territoire sont inscrits et participeront à cette animation. Une conférence de presse a été organisée le mardi 13 juin afin de faire la promotion de cet événement.

Lettre de l'Eau

M. le Président présente aux membres du bureau la lettre de l'eau n°21 qui est en cours de distribution sur le territoire.

Questions diverses

Projet d'arrêté fossé

M. MOUNEREAU présente le projet d'arrêté relatif à l'interdiction de l'application des produits phytosanitaires à proximité des milieux aquatiques dans le Département du Maine-et-Loire. Les membres du bureau valident le projet d'arrêté en soulignant l'avancée sur la prise en compte des fossés, des collecteurs d'eau pluviale et des zones humides présentant une végétation hygrophile. Le bureau souhaite qu'un modèle sous la forme d'un schéma explicatif soit édité et diffusé par les services de l'Etat afin de faciliter la compréhension de cet arrêté.

Pont Barré

M. DERVIEUX indique que le moulin de Pont Barré présente une forte détérioration et un risque élevé d'effondrement. A ce titre, la mairie de Beaulieu-sur-Layon a pris un arrêté de péril imminent permettant de prendre des mesures de sécurité et notamment la pose de ganivelles de protection autour du site. Une demande de permis de démolition a été adressée par le Syndicat à la Mairie de Beaulieu-sur-Layon, la DREAL et aux Bâtiments de France.

- Réunions avec les EPCI à FP pour le portage de la GEMAPI :

M. PERDRIEU indique que des rencontres sont organisées avec les EPCI à FP présents sur le territoire du SAGE. Ces rencontres ont pour objet de définir le portage de la GEMAPI à partir de 2018. Une rencontre a été organisée avec l'agglomération de Saumur Val de Loire.

- Prochain bureau le mercredi 12 juillet 2017 à 20h30.

Fin de séance 23h00